



Monsieur Fernand Etgen
Président de la Chambre
des Députés

Luxembourg, le 17 janvier
2019

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 83 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre de la Justice, à Monsieur le Ministre de la Sécurité intérieure et à Monsieur le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Au Grand-Duché, comme dans la plupart de nos pays voisins, un enfant maltraité doit subir toute une série d'entretiens avec la police, un médecin et un juge avant qu'il ne soit placé dans une famille d'accueil ou que son agresseur ne soit éloigné. Or, des études scientifiques soulignent qu'à chaque fois que l'enfant raconte son agression, il la revit. Actuellement au Luxembourg, la justice a besoin de plusieurs certificats pour que l'affaire ne soit traitée au tribunal, une procédure qui a été abandonnée dans différents pays pour le bien de l'enfant.

L'Islande notamment a créé des « maisons de l'enfant » ou « Barnahus », des lieux où la parole de l'enfant maltraité va être recueillie de manière non traumatisante. L'enfant sera entendu une seule et unique fois et son témoignage filmé pourra être produit devant les tribunaux.

Alors qu'en 2017, des responsables du Ministère de l'Education nationale avaient annoncé la création d'une telle structure au Luxembourg pour 2019, le programme gouvernemental reste muet sur ce point.

Dans ce contexte, j'aimerais poser la question suivante aux Ministres concernés :

- L'idée de la création d'une telle maison de l'enfant est-elle poursuivie ?
- Dans l'affirmative, la structure sera-t-elle effectivement mise en place en 2019 ?
- Dans la négative, pour quelles raisons ce projet important pour les enfants concernés, n'est-il pas réalisé ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Françoise Hetto-Gaasch
Députée

**Réponse conjointe de Monsieur Félix BRAZ, Ministre de la Justice, de
Monsieur Claude MEISCH, Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de
la Jeunesse et de Monsieur François BAUSCH, Ministre de la Sécurité intérieure
à la question parlementaire n° 213 du 17 janvier 2019 de l'honorable députée
Françoise HETTO-GAASCH**

Question n°1 : *L'idée de la création d'une telle maison (cf texte introductif « Barnahus ») de l'enfant est-elle poursuivie ?*

L'idée de la création d'une telle structure est en effet poursuivie. Ce projet est scindé en trois étapes, définies ainsi :

- (1) Constitution d'un groupe de travail interne au Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (MENJE), dont la mission était de mettre en place les ressources humaines et infrastructurelles nécessaires. Cette mission est désormais achevée, un psychologue de l'Office national de l'enfance (ONE) en charge du pilotage du projet a été nommé et sera secondé, à partir du 1^{er} mars 2019, par une psychologue/psychothérapeute pour ce qui concerne la conception du volet thérapeutique du « Barnahus ».
- (2) Organisation de réunions avec les représentants de toutes les instances collaborant dans le cadre du fonctionnement d'un « Barnahus », dont notamment les instances judiciaires, les Parquets et la Police grand-ducale, mais aussi des représentants d'autres administrations ministérielles.
- (3) Élaboration d'un texte réglementaire destiné à donner un cadre légal à cette institution, d'en clarifier les missions et de définir les règles de collaboration entre les instances concernées.

Question n°2 : *Dans l'affirmative, la structure sera-t-elle effectivement mise en place 2019 ?*

Le texte réglementaire n'étant pas encore élaboré, la structure « Barnahus » ne pourra pas être mise en place en 2019.

Question n°3 : *Dans la négative, pour quelles raisons ce projet important pour les enfants concernés, n'est-il pas réalisé ?*

Au vu des réponses données, cette question devient sans objet.